

L'ÉCHO DES CAZELLES

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL N° 31

LE MOT DU MAIRE



L'arrivée de l'été marque traditionnellement le retour des activités festives dans notre village, grâce notamment à la diversité du programme élaboré par les Amis de Lugagnac, et vous en trouverez le détail dans ce numéro qui aborde cette période avec un optimisme qui je l'espère ne sera pas démenti.

Si plusieurs de nos rencontres conviviales ont dû être annulées (mai des élus, vœux, journées citoyennes, fête du pâturage...), l'activité du Conseil municipal a néanmoins été maintenue, dans un fonctionnement adapté aux exigences sanitaires. Il en a été de même pour les travaux des instances où la commune est représentée (bureau syndical du Parc naturel régional des Causses du Quercy - bureau, conseil communautaire et commissions de la CCPLL - syndicats mixtes : Sictom, Sesel, Sdail, Sifa, etc.).

Ainsi, tout n'a pas pu avancer comme nous l'aurions souhaité, mais plusieurs dossiers ont cependant été initiés et même finalisés. Nous vous en avons largement parlé au fil de ces bulletins trimestriels et ce sera encore le cas dans cette livraison estivale.

Après cette (trop) longue période d'abstinence de rencontres et de découvertes, nous avons tous du temps « à rattraper ». Au-delà des réunions du Conseil municipal, nous avons sûrement besoin de nous voir plus souvent pour échanger sur la vie municipale et nos projets (bien que nous tenions 11 conseils municipaux par an - un par trimestre est l'obligation légale - et qu'ils durent généralement assez longtemps !).

Une municipalité est au service de ses habitants et la Mairie en est la maison commune. Certes, nos permanences des mardi et jeudi matin sont des moments où nous y travaillons aux affaires du village, mais nous tenons à demeurer à votre écoute, n'hésitez donc pas à pousser la porte...

Je vous souhaite un bel été, dans la détente et la convivialité !

Le Maire

François Reymann

SOMMAIRE

	Pages
E dito	1
S ommaire	2
 VIE MUNICIPALE	
I nformations municipales	3 à 7
T ravaux	6
S olidarité	6
P ierre Ramond Maire honoraire	6
P rocès-verbaux des conseils municipaux	7 à 11
L e village rend hommage à Joëlle Delpech	11
 LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine	
D u côté des Amis de Lugagnac	12
N os artistes ont du talent	13
D e bouche à oreille : une histoire d'abeilles (suite)	13/14
 INFORMATIONS DIVERSES	14/15
 LES PAGES RECREATIVES	
L e clin d'oeil de Maxime	15/16
L es tapas de Sophie	16
V os pages de jeux	17/18
P ages photos	19/20



Informations municipales

Permanences en Mairie :

Durant tout le mois d'août, les permanences seront assurées uniquement le jeudi matin de 09h00 à 12h00 et seront tenues par les élus.

Commémoration du 8 mai 1945 :

En raison des contraintes sanitaires, c'est un petit nombre d'élus qui s'est incliné devant le Monument aux Morts en hommage aux hommes du village qui ont donné leur vie pour leur patrie.



Elections départementales et régionales :



Ces élections étaient placées sous la double contrainte des règles sanitaires à observer et de deux types de scrutins. C'est pourquoi elles se sont déroulées dans la Salle des Fêtes, avec un parcours organisé de telle sorte que chacun puisse procéder à son vote en empruntant un seul tracé. Les urnes et les isolements étaient installés de manière à éviter que les votants ne se croisent, avec une entrée et une sortie distinctes.

Enfouissement des réseaux :

Il s'agit d'un projet de grande envergure qui, s'il doit voir le jour, s'étendra sur plusieurs années. Pour mémoire, ce projet concerne les trois entrées du village.

La phase d'étude de faisabilité technique et d'évaluation des coûts est terminée. C'était un préalable indispensable pour passer à la seconde phase, qui consiste à étudier la capacité financière de la commune à réaliser ce projet. Un premier établissement bancaire a fait ses propositions. Le Conseil Municipal du 11 juin a souhaité qu'un second établissement bancaire soit consulté. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ces démarches dans un prochain bulletin.

Eclairage Public :

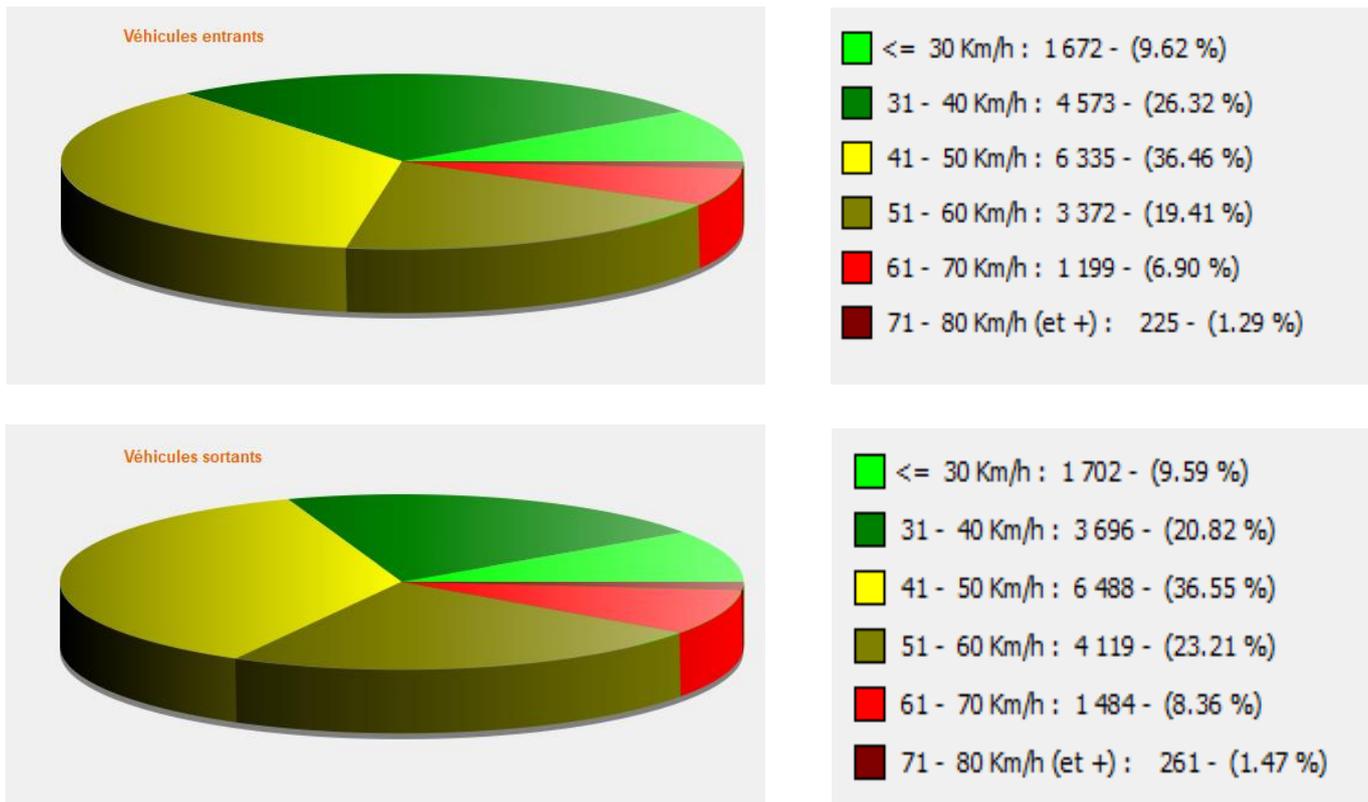
Le système actuel est vieillissant et ne répond plus aux normes en vigueur. Nous recherchons des solutions pour un équipement plus respectueux de l'environnement, aisément modulable, sécurisant et permettant de réaliser des économies d'énergie. Une étude a été commanditée dans le cadre de la maintenance de ce réseau. Les résultats sont attendus dans les prochaines semaines, ce qui nous donnera l'occasion de vous en donner la teneur prochainement.

Radars :

Les statistiques enregistrées par nos trois radars pédagogiques ont été relevées le 30 juin. Rappelons que si la vitesse ne s'affiche et n'est visible que dans le sens de circulation du véhicule, l'appareil mesure bien les données des deux sens de déplacement.

Les excès de vitesse relevés concernent principalement le radar de la route des Serres, tant en entrée qu'en sortie de village. A cet endroit, plus de 30% des conducteurs ne respectent pas le 50 km/h réglementaire, comme en témoigne l'illustration ci-dessous. Le radar a même enregistré en vitesse maximale 96 km/h en entrée et 109 km/h en sortie...

Même si il y a un « effet radar » sur la réduction de vitesse, il est clair qu'il persiste trop de comportements dangereux. Nous poursuivons donc la réflexion en vue d'améliorer encore la sécurité routière de notre village.



Salle des Fêtes : Changement des huisseries et installation d'une pompe à chaleur

Ces travaux, d'un coût total de 28 007,83€ HT, pourront être menés à bien d'ici la fin de l'année et ce dans des conditions financières très avantageuses. En effet, les subventions obtenues laissent à la charge de la commune seulement 25% du montant des travaux, soit 6 995,66€.

Détail des subventions :

- Subvention de la DETR : financement de l'Etat dans le cadre du budget du plan de relance « France Relance », pour un montant de 16 805€, soit 60% du coût global. A noter que seules 8 communes du Lot ont pu bénéficier de ce plan de relance.
- Subvention du FAST : financement du Département, pour un montant de 4 207,17€, soit 15% du coût global.

Hangar pour le stockage de matériel :

Le matériel de la commune était depuis de nombreuses années entreposé dans un hangar prêté par Gisèle Russeil, que nous remercions. Toutefois, la propriété étant vendue, nous devons trouver une solution de remplacement, soit dans un lieu qui pourrait être mis à disposition de la municipalité par un habitant (**n'hésitez pas à vous faire connaître si vous disposez d'un lieu pouvant accueillir le matériel, même pour une durée temporaire**), soit par la construction d'un hangar (plusieurs devis ont été demandés). Les différentes pistes sont à l'étude.



PLUi :

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal se poursuit, donnant lieu à diverses réunions et à des travaux intermédiaires pour chaque commune afin de communiquer au Bureau d'Etudes de nombreuses données relatives à chaque territoire.

Cette élaboration est également un temps de réflexion pour chaque commune sur l'avenir du village et la meilleure manière de préserver son histoire, son patrimoine, sa culture, son environnement tout en ouvrant la porte à son évolution. Un équilibre subtil à trouver car les intérêts des uns ne sont pas toujours ceux des autres et chacun doit pouvoir se reconnaître dans un futur PLUi qui satisfasse l'ensemble.

La réunion du 16 juin a abordé la phase « zonage » du plan, laquelle phase a pour objet de déterminer les desiderata des communes notamment en termes :

- de bâti nouveau (en nombre et lieux d'implantation) ou de changement de destination d'un bâti existant (certaines granges),
- de règles architecturales et environnementales,
- de zones à préserver.

Important : Exprimez vos souhaits dans les meilleurs délais, que ce soit :

- pour des terrains que vous souhaitez rendre constructibles,
- ou pour des granges, en vue de les destiner à de l'habitat.

Il vous suffit de signaler votre demande sur le Registre de Concertation qui est à votre disposition en Mairie. L'ensemble des demandes devront ensuite passer par différents niveaux de validation avant d'aboutir de manière favorable ou défavorable. Cette étape précèdera celle de l'Enquête Publique au cours de laquelle vous aurez l'opportunité de faire connaître vos observations sur la décision prise quant à votre demande.

Label Villes et Villages Etoilés :



Ce label avait été demandé par l'ancienne mandature. Nous avons eu le plaisir de recevoir au mois de mai un courrier de l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes), nous informant de la décision de son Conseil d'Administration d'octroyer 2 étoiles au village pour l'édition 2019/2020. Cette reconnaissance est confirmée par l'établissement d'un diplôme que nous devrions recevoir dans des conditions qui restent à définir (réception par courrier ou remise officielle dans le cadre d'une manifestation réunissant les habitants). Nous vous tiendrons informés.

Ce label est octroyé pour 5 ans. Il conduit à prendre des mesures visant à la limitation ou l'adaptation de sources lumineuses telles par exemple que l'éclairage public. L'étude faite par l'association sur la base des réponses qui avaient été notées dans le questionnaire de demande de labellisation a permis de définir des préconisations d'améliorations techniques que nous pourrions prendre en compte dans l'étude conduite dans le cadre de notre projet sur l'éclairage public.

Nous nous efforcerons, pour la prochaine édition du label qui aura lieu dans cinq ans, de répondre au mieux à ces préconisations afin que Lugagnac gagne une voir plusieurs étoiles, bien méritées avec son magnifique ciel étoilé.

Des panneaux, qui seront apposés aux entrées du village, vont être prochainement commandés.

Association Foncière Pastorale :



En prélude à l'assemblée générale de l'Association foncière pastorale de Crégols-Lugagnac, un panneau explicatif de ses actions été posé le 6 juillet. Situé sur la D40 près du chemin du Coual sur une parcelle entretenue, il sera suivi de deux autres panneaux au Truffe et à Salvagnac.



Travaux

<ul style="list-style-type: none">➤ Point à temps sur les voies d'intérêt communautaire.	En cours
<ul style="list-style-type: none">➤ Goudronnage des chemins des Adrets, des Iris et des Herbasses, suite à la prolongation des réseaux d'adduction d'eau (travaux à la charge de la SAUR) : réalisé mi-juin.➤ Marquage au sol du parking de l'Eglise.	Terminés



Solidarité

Mémo Club :

Les conditions sanitaires étant moins restrictives, nous espérons pouvoir lancer ce projet à la rentrée et vous proposer une date pour la réunion de présentation dans le bulletin de septembre.

L'équipe vous souhaite un très agréable été.

Actions collectives :

Ramontage : Les appels pour proposition de rendez-vous auront lieu dans le courant du mois de juillet.

Vidange des fosses septiques : Vous pouvez vous inscrire en Mairie pour la seconde opération collective qui aura lieu au cours du dernier trimestre 2021.

Lunettes sans frontières : Bravo et merci. Une quarantaine de paires de lunettes ont été récoltées grâce à votre générosité.

Pour Pierre Ramond, une distinction bien méritée



L'an dernier, à la demande du Maire, le Préfet du Lot a accordé à Pierre Ramond la distinction de Maire honoraire de Lugagnac, qui peut être attribuée aux maires ayant exercé au moins 18 années de mandat. L'arrêté officiel lui avait été remis à ce moment, mais nous souhaitons faire un geste symbolique en lui offrant une médaille. Or, toutes les possibilités de le faire ont été supprimées pour causes sanitaires et nous avons donc profité de ces premières retrouvailles entre nous qu'a été l'Apéro du Moulin le 10 juillet pour lui remettre cette médaille d'honorariat, en toute amitié et remerciements pour ces années au service de Lugagnac et de ses habitants.

Merci Pierrot et bon anniversaire !

AVIS AUX JEUNES ENTREPRENEURS RÉSIDANT À LUGAGNAC OU A PROXIMITÉ

On ne parle pas assez souvent de vous, jeunes entrepreneurs qui faites le choix de rester dans votre village natal ou à proximité, ou bien de venir vous installer dans un petit village, d'y développer une activité professionnelle, d'y fonder votre famille. Ce choix, s'il est avant tout de cœur, est courageux, voire audacieux. Les débouchés sont incertains en raison d'une population en moindre nombre et disséminée sur de grands territoires sur lesquels il n'est pas facile de se faire connaître. Même si le bouche à oreille fonctionne, il faut du temps.

Conscients du fait que votre présence est une chance pour notre contrée, que vous contribuez à construire l'avenir, nous souhaitons, par cette nouvelle rubrique que nous nous proposons de créer dans le bulletin, vous aider à vous faire connaître, votre activité pouvant être utile à bon nombre d'entre nous.

Vous habitez le village ou dans son environnement immédiat, vous vous êtes installé depuis peu de temps et avez besoin de faire connaître votre activité ?

C'est très simple : contactez Catherine au 06 23 41 09 42. Elle prendra les informations nécessaires. Votre demande sera ensuite étudiée par le Comité de Rédaction du bulletin et éventuellement publiée dans un prochain bulletin.



Procès-Verbaux des réunions du Conseil Municipal

Procès -Verbal Réunion du 12 mars 2021

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Vincent LAGARRIGUE, Catherine MORIN, Norbert FLACONECHE, Sophie WALTER

Présents en visioconférence : Yannick MONTAGNE, Laurence MARY, Gyl CRAYSSAC

Absents excusés : Jean-François VIGNES a donné pouvoir à Norbert FLACONECHE
Philippe RAMOND

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h00.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 février 2021 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Débat PLUi – PADD :

Ce débat s'inscrit dans la démarche participative engagée pour le projet de PLUi. Il fait suite à la réunion de présentation qui s'est tenue le 4 mars à l'intention des membres des conseils municipaux des communes de Limogne en Quercy, Lugagnac et Varaire.

En préalable, le Maire, François REYMANN, précise que ce débat ne donne pas lieu à délibération, l'objectif étant que les membres du Conseil puissent échanger sur le contenu du PADD, en cohérence avec les orientations du SCOT. Le débat s'instaure en s'appuyant sur les différents documents transmis par la CCPLL et plus particulièrement sur

- Le plan synthétique du PADD qui dégage deux axes et quatre orientations,
- Le zoom sur le rapport de présentation.

Les thématiques traitées

Agriculture et environnement :

- faciliter et soutenir le développement de l'AFP de Lugagnac-Crégols,
- accompagner les agriculteurs proches de la retraite dans une réflexion sur une reprise même partielle de leur exploitation, en apportant des éléments de connaissance de cette transition via un apport d'informations par la Chambre d'Agriculture et la DDT
- s'opposer à des projets de développement à grande échelle d'équipements photovoltaïques et éoliens.



Economie et social :

- assurer une veille sur les évolutions de pratiques professionnelles (ex : le télé travail) et les attentes de nouveaux arrivants. Rechercher des moyens de proposer une offre adaptée à leurs besoins, en cohérence avec la capacité d'accueil de ce type de structures à Lugagnac,
- veiller à ce que le village ne soit pas exclu du maillage territorial pour un meilleur accès aux services, notamment pour les déplacements, la garde d'enfants, l'accès aux services publics...

Paysage et urbanisation :

- préserver l'organisation spatiale du village,
- gagner en qualité de l'habitat, notamment d'un point de vue énergétique,
- valoriser les hameaux et identifier des terrains pouvant être rendus constructibles à proximité de ces petits territoires de vie en veillant à leur conserver leur caractère initial,
- actualiser l'identification des formes bâties (granges) et engager avec leurs propriétaires une réflexion dans l'objectif d'inciter à des changements de destination,
- conduire une réflexion avec la CCPLL pour engager une démarche volontariste de mise à disposition de leviers pour l'acquisition de formes bâties en vue de changement de destination (aides techniques et financières),

III – Questions diverses :

III-1 : Arrêté de Police pour le chemin de Champs Grands

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition du Maire de prendre un Arrêté de police pour limiter sur ce chemin la vitesse à 30km/h, à des véhicules de moins de 3.5 tonnes, sauf pour les engins agricoles.

III-2 : Contrat de protection sociale GROUPAMA

Le Maire indique que la titularisation et le volume horaire de la secrétaire de Mairie nécessiterait de souscrire un contrat destiné à couvrir des risques à la charge de la commune conformément au CGCT (liés à la maladie, l'invalidité, les accidents de la vie privée, le décès). Ces risques, s'ils se manifestent, peuvent représenter des montants de prestations très importants, que le budget de la commune ne permettrait pas d'honorer.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contrat proposé par GROUPAMA, donne son accord pour que ce contrat soit souscrit.

III-3 : Choix du nom des cimetières

Le Conseil Municipal décide que les cimetières porteront les noms de :

- Cimetière de l'Eglise, pour le cimetière ancien
- Cimetière du Cayrou, pour le cimetière nouveau

Le Règlement Intérieur des cimetières sera actualisé avec ces dénominations.

III-4 : Don d'une parcelle sur le chemin des Combes

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acceptation de ce don, d'une superficie de 1,43 ha. Le donateur en sera donc informé et remercié. Le Maire se chargera d'engager la démarche administrative de transfert de propriété à cet effet.

III-5 : Aménagement de la Place Louis Malle : point reporté

III-6 : Stockage de matériel communal

Le lieu dans lequel le matériel lourd est actuellement stocké risque de ne plus être accessible à partir du mois de juillet. Un nouvel espace adapté au volume de ce matériel est actuellement recherché par le Conseil Municipal, en priorité sur Lugagnac.

III-7 : Site internet pour la commune

Un site internet contenant les informations utiles tant pour les habitants que pour des personnes extérieures est nécessaire. Une approche de prestataires possibles est en cours ainsi que la définition des principaux thèmes à décliner sur ce site. Le choix du prestataire sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **09 avril 2021** à 18h00 en Mairie.

Procès-Verbal Réunion du 09 avril 2021

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Vincent LAGARRIGUE, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Norbert FLACONECHE, Sophie WALTER, Laurence MARY.

Présents en visioconférence : Gyl CRAYSSAC et Yannick MONTAGNÉ

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h00.

Madame Laurence MARY est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12/03/2021 :

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

2. Délibération : taux d'imposition des taxes directes locales 2021 :

Trois taxes : foncier bâti, foncier non bâti et CFE (pour les entreprises)

- Taxe sur le foncier bâti : proposition d'une légère augmentation de 4% qui apportera 1745 euros de plus pour l'année.
- Foncier non bâti : pas de changement de taux
- CFE : actuellement à 0%, passe à 25% soit une entrée de 550 euros pour l'année

Les projets inscrits cette année sont les suivants :

- salle des fêtes : installation d'une pompe à chaleur et réfection des huisseries
- bâtiment de la Mairie : changement des volets
- construction d'un hangar pour l'épaveuse et le tractopelle (voir ci-dessous)

Il est par ailleurs décidé que le Maire se renseigne sur les conditions d'un emprunt destiné à financer la part communale dans le projet d'enfouissement des réseaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Délibération : budget prévisionnel 2021 :

Augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (participation de l'Etat): 50 513 euros

Budget de fonctionnement : 139 836,45 euros

Budget investissement : 92 708,00 euros

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Délibération : approbation des nouveaux statuts du SIFA

Modification liée à la représentation des communes, les communes importantes avaient plusieurs représentants, dorénavant, chaque commune n'a plus qu'un représentant et une voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Questions diverses :

- construction d'un hangar municipal pour les engins communaux. Il ne sera plus possible prochainement de continuer à les stocker (à titre gracieux) dans le bâtiment actuel, qui va être vendu. Il y a donc pour nous une nécessité absolue, aucune autre solution n'ayant pu être trouvée, de construire un hangar pour les abriter. Une somme a donc été inscrite pour ce faire au budget prévisionnel. Un dossier doit être monté pour obtenir le permis de construire à titre dérogatoire. Cette construction, en bois, serait située en haut du cimetière du Cayrou, derrière les arbres.

- il a été décidé de donner suite à un devis pour l'acquisition d'un logiciel pour créer un site internet pour la commune. Il va s'agir ensuite de le construire et surtout de le faire vivre afin que l'on puisse y trouver toute information relative à la vie de notre village.

- le premier bilan de l'enregistrement des données effectués par les trois radars pédagogiques depuis leur mise en service a été présenté.

* pour ceux de la Capelette et du Barry, on observe un relatif respect de la vitesse maximale autorisée (actuellement fixée à 50km/h). On peut constater que les dépassements sont plus importants dans le sens de circulation inverse à celui de l'affichage (le radar enregistre dans les deux sens même s'il n'affiche évidemment que dans un seul sens).

* pour celui des Serres, les dépassements sont beaucoup plus importants. 25 % des automobilistes sont à plus de 50km/h en entrée et 35 % en sortie. Le radar a enregistré des vitesses proches de 80 km : h et au-delà alors que nous sommes en agglomération.



Bien que ce résultat était malheureusement attendu, il montre que nous devons poursuivre les efforts sur le tronçon Serres-Boug et envisager des actions complémentaires.

A cet effet, il est décidé de se rapprocher du SDAIL (Service départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot) pour une étude de ce problème et recueillir des propositions.

- stationnement : le marquage au sol des emplacements de parking place de l'Église va être refait et la place PMR matérialisée. La place située devant la Mairie va être supprimée et le marquage effacé. Il ne sera donc plus possible de stationner à cet endroit de façon à améliorer la sécurité du carrefour.

- concours photos de l'Echo des Cazelles.

- journée citoyenne annulée et reportée dès que la situation le permettra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 7 mai à 18h00.

Procès -Verbal Réunion du 07 mai 2021

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Catherine MORIN, Vincent LAGARRIGUE, Jean-François VIGNES, Sophie WALTER, Gyl CRAYSSAC, Norbert FLACONECHE.

Présents en visioconférence : Laurence MARY et Yannick MONTAGNE.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h00.

Madame Sophie WALTER est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 avril 2021

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II-1 : Plan de financement : travaux de la salle polyvalente

Pour rappel, le montant du devis (huisseries et pompe à chaleur air/air) s'élève à 28 007,83€ HT.

Un dossier de demande de subvention a déjà été constitué pour la DETR (Etat) qui subventionne à 60%, dans le cadre du plan de relance « France Relance », pour 8 communes du Lot, dont Lugagnac fait partie. Cette subvention se monte à 16 805€.

A cette subvention de l'Etat, peut s'ajouter une subvention du département de 15%, via le FAST (Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales), soit un montant de 4 207,17€

La part de la commune ne s'élèvera donc plus qu'à 25%, soit 6 995 ,66€ HT.

La commune doit donc établir un nouveau plan de financement, prenant en compte ces deux subventions.

Les travaux devront être effectués et payés en 2021. Ils sont prévus débiter en septembre.

Une plaque stipulant que la commune a bénéficié du « plan France Relance » sera apposée par la Préfecture durant la durée des travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-2 : Choix du prestataire : changement des volets du bâtiment de la Mairie

Deux devis sont présentés au Conseil Municipal :

- Devis n°1, de Mr GALARET pour un montant de 7 300€ TTC
- Devis n°2, de l'entreprise COURREGÉ pour un montant de 7 450€ TTC

Sur le plan technique, les deux devis sont identiques, sauf : pin Douglas pour le devis n°1 et pin du nord pour le devis n°2. Monsieur le Maire précise que pour le devis de Mr GALARET, il faudra ajouter la location d'une nacelle, pour un montant d'environ 500€.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le devis n°1, de Mr GALARET. Le pin Douglas est de meilleure qualité, et le Conseil Municipal préfère faire travailler un artisan local. Le fait de travailler avec un artisan local devra permettre au Conseil Municipal de traiter les volets avant la pose, ce qui n'aurait pas été possible avec une entreprise extérieure. Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra prévoir un arrêté de circulation alternée avec l'installation de panneaux et de feux lors de la mise en place de la nacelle.

III. Informations et discussions

- Avancement du dossier PLUI

Depuis le dernier Conseil Municipal, deux réunions de la commission PLUI ont eu lieu.

Deux documents ont été fournis par la commission :

. une cartographie reprenant l'ensemble de la commune.

. un questionnaire communal abordant divers sujets (démographie, évolution de l'habitat, projets en cours, changement de destination des bâtiments, patrimoine, logements vacants, flux de circulation, associations...)

Ce questionnaire sera utilisé dans les futures réunions. Mardi 11 mai, une représentante de la Communauté de communes viendra aider à remplir ce document et discuter des spécificités de la commune avec Mr le Maire, le binôme de référence (Nathalie DEVIMES et Philippe RAMOND), ainsi que 2 élus. Ensuite auront lieu les réunions sur le zonage.

- Financement des travaux d'enfouissement

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec le Crédit Agricole afin de lui soumettre le projet et de voir les possibilités d'emprunt et la capacité d'endettement de la commune.

Un rendez-vous sera pris une fois que le Crédit Agricole aura étudié le compte administratif de la commune. Les travaux devront être faits sur 2 ans.

- Aménagement place Louis Malle

Le Conseil Municipal souhaite constituer un groupe de réflexion afin de voir ce qui peut être envisagé sur cette place.

- Hangar, stockage matériel

L'emplacement d'un potentiel hangar d'environ 70m² a été finalisé sur une parcelle communale, en haut du cimetière. La Mairie envisage de faire une demande de permis de construire sur cette parcelle. Mr le Maire rappelle que le budget voté pour ce hangar est de 10 000€. Le Conseil Municipal va étudier les diverses possibilités de bâtiments prêts à monter qui pourraient s'intégrer dans le paysage.

IV – Questions diverses

- Pour information :

La commémoration du 8 mai aura lieu à 11 heures place de l'Eglise.

Catherine Marlas et Dominique Marin candidats aux élections départementales sur le canton des Marches du Sud Quercy viendront rencontrer les élus le 21 mai.

- Site internet de la commune :

Le site a été livré et est en construction. Il n'est pas encore référencé.

- Elections départementales et régionales : permanences

Une circulaire a été envoyée par le ministère de l'Intérieur concernant l'organisation des élections.

Celles-ci se tiendront dans la Salle des fêtes. Pour ces élections départementales et régionales, il y aura 2 points de vote distincts. Un planning de permanences est établi entre les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 11 juin à 18h00 en Mairie.

Le village se souvient de Joëlle Delpech

Le Conseil Municipal a souhaité rendre hommage à Joëlle Delpech et a demandé à Pascale P. d'écrire quelques mots en souvenir de son amie.



« Dans la grande maison familiale, au centre du bourg de Lugagnac, Joëlle a vécu toutes les étapes de sa vie, petite enfance, jeunesse, jeune femme, jusqu'à ces dernières années. C'est dire qu'elle connaissait bien le village et ses habitants.

Avec Fabrice, son fils, elle menait une petite vie tranquille. Au fil du temps, son jardin, ses poules, ses lapins et surtout ses chiens sont devenus de véritables compagnons. Discrète, quelques bonjours au travers du portail et les visites de ses voisines, connaissances et amies, punctuaient son quotidien.

C'était le plus souvent au bureau de vote que chacun d'entre nous pouvait la voir, lui parler et tenter d'éviter ses larges embrassades. Elle aimait son village, les gens de ce petit coin du causse et c'était pour elle une fierté, un honneur, de voter et de participer à la vie du village.

En 2019, Joëlle, après maintes chutes et plusieurs séjours à l'hôpital, a souhaité regagner l'EHPAD de la Résidence d'Olt à Cahors. Cette maison de santé a été un refuge protecteur.

Un des derniers jours du mois de mars, dans la douceur du petit matin, Joëlle est partie rejoindre ceux qu'elle chérissait, elle repose en paix au cimetière du village ».

LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine



Du côté des Amis de Lugagnac

Samedi 12 juin, les Amis de Lugagnac organisaient le vide-greniers et l'exposition de ses Talents. Malgré la météo fraîche et brumeuse, tôt le matin la place de l'Eglise se remplissait d'exposants tandis que les Talents s'installaient sur la place Louis Malle. Comme chaque année, nous avons pu y admirer et acheter leurs créations : vêtements – peintures – bijoux - doudous – sets de table- magnets - sacs – troussees...

Le soleil et la chaleur annoncés ne sont apparus qu'en fin de matinée. Mais heureusement un bar était à disposition et pour combler les petits creux les traditionnels saucisses frites et taboulé !

Merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Concours photos « Nature insolite » : date limite d'envoi des clichés le 12 juillet. Le premier prix est un bon de 50€ à valoir au restaurant le P'tit Popie.

A VOS AGENDAS

	16 juillet Assemblée générale à 20h30 – Salle des Fêtes
	24-25 juillet Fête votive avec R emise de prix des concours photos et des maisons Fleuries M esse et cérémonie d'hommage aux morts de Lugagnac T ea time Animations musicales pendant les 2 jours – C oncours de pétanque
	29 juillet Concert de musique classique « Lot Allegro » à 20h30 dans l'église La Fontaine et Baudelaire en musique 1621...1821...2021. Avénarius d'Ardronville nous contera fables et poèmes en compagnie de Bach, Lully, Haendel, Rameau, Fauré, Debussy et Saint-Saëns.
	04 août Marché des saveurs gourmandes à partir de 19 heures
	18 août Concert de guitare classique par Antoine Chaigne à 20h30 dans l'église « Sur les chemins de Compostelle » : œuvres de Bach – Sor – Giuliani – Mertz – Coste - Mompou
	29 août Concours de pétanque à 14 heures – place Louis Malle
	28 août Traditionnel repas de clôture des festivités pour les adhérents et bénévoles à la Salle des Fêtes à 19 heures.



Soirées pétanque : reprise le 18 juin à 20 heures

Randonnées : reprise le premier samedi du mois à partir du 07 août

Les Amis de Lugagnac" Tél : **07 49 10 42 09** - Courriel : comitedesfetes.lugagnac@orange.fr



Nos artistes ont du talent

(Texte de Gisèle Russeil)



Quand Marie se met à la sculpture

« Coup de foudre pour Lugagnac ! »

Ce sont les premiers mots de Marie quand je suis allée la voir, elle, et ses statuette d'une grâce aussi séduisante que cette déclaration.

C'est en juin 2018 que Jean-François et elle ont découvert le village, pour notre plus grand plaisir aujourd'hui. Événement extraordinaire après une arrivée en taxi à mi-côte du Coustalou, avec bagages et vélos à bout de bras !

Un séjour de quinze jours sans voiture - elle était tombée en panne avant la fin de leur voyage - chez « Rosa », devenu gîte chez « Gilles et Thérèse », a fait leur conquête.

Environ trois mois plus tard, ils achetaient la maison située entre chez « Rinré » et le Quercynol - assurément un lieu « ouvert » aux sculpteurs, tel Serge Rames, son ancien propriétaire !

Retrouvons Marie quelques vingt ans plus tôt, en Belgique, son pays d'origine. Lorsqu'elle s'inscrit à un cours de dessin, sa mère l'encourage ; une mère douée, couronnée par un 1^{er} prix de l'Académie des Beaux-Arts, à 18 ans.

Pour Marie, apprendre les techniques de dessin est un hobby, dit-elle ; un après-midi par semaine, elle se familiarise avec l'art du portrait, du fusain, du pastel, de l'acrylique au couteau.

Mais, au bout de dix ans, elle ne tient plus en place : il lui faut une « 3^{ème} dimension », du mouvement, de la vie.

Le temps de sculpter est venu !



Travailler avec ses mains exalte son goût du « toucher », suivre l'évolution du modelé né de son inspiration la captive... au point qu'elle hésite parfois à y mettre un point final !

Alors, elles vont virevolter, les danseuses ; ils vont s'en dire, des choses, les amoureux... des silhouettes aussi légères que souples qui choisissent leur pose en toute liberté, en parfaite harmonie !

Un squelette de fil de fer leur fait une armature sûre, que Marie habille de diverses matières pour leur donner le volume souhaité.

Elle ne joue pas à la tortionnaire en les condamnant au feu, aucune cuisson n'étant requise, mais elle les enjolive à la peinture acrylique et au brou de noix.



Pour finir, après cette touche de « maquillage » en différents tons de brun, bronze cuivré, vert de gris, un vernis mat embellit le tout. Eventuellement, il ne reste qu'à fixer le sujet sur un socle en acier, ciment, ou ardoise.

Outre les statuette au corps « plein », Marie propose des animaux en fil de fer ; fil noir recuit, souvent gris métallisé, parfois coloré, voire d'aspect rouillé par ses soins.

Ainsi déambulent animaux domestiques et ceux de la savane, en parfaite entente.

Depuis six ans, Marie présente ses œuvres dans différentes expositions, la première s'étant tenue à Saint-Idesbald, station balnéaire de la Mer du Nord. Nous espérons, elle et tous les habitants de Lugagnac, que des prochaines auront encore lieu, au village.

Quand Marie se met à la sculpture les fées hantent les rêves, les elfes peuplent les airs et les jardins... pour venir juste lui souhaiter la bienvenue.



De bouche à oreille

Cela s'est passé, se passe ou se passera à Lugagnac

Une histoire d'abeilles : Chose promise, chose due, quelques mots sur la ruche tronc. Rappelez-vous, dans le précédent bulletin nous vous avons raconté son histoire et annoncé une suite.

Désormais, après quelques semaines de valse-hésitation et de travaux d'approche, un essaim a trouvé confort et sécurité au sein de la ruche tronc. Malgré la météo défavorable de ce début d'été la population d'abeilles arrive à progresser. Certes la production ne permettra pas de régaler chacun d'entre nous, mais cette expérience originale peut donner des idées à d'autres et pourquoi pas vous.

Voici quelques photos de ce nouvel habitat, repris sur l'exemple des ruches de nos anciens qu'ils ont utilisées à partir du Moyen Âge et encore aujourd'hui dans les Cévennes. N'hésitez pas à contacter Vincent pour en savoir plus sur la manière dont il a procédé.



INFORMATIONS DIVERSES



*Ensemble, partageons des gestes pour notre planète
(nouvelle rubrique)*

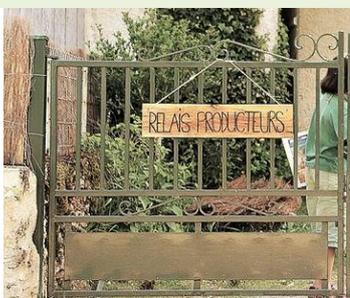
Mon guide du tri « Jetons moins, jetons mieux »



Bien faire le tri n'est pas forcément intuitif. Des déchets en quantité, qui ne font pas nécessairement bon ménage, des bonnes pratiques différentes selon qu'ils sont destinés à être jetés ou recyclés, comment s'y retrouver ? Ce guide est une mine d'informations pour prendre la question à bras le corps et s'engager sur la voie du « trieur » expert. Simplifiez-vous la vie en prenant le temps de le découvrir. Il est joint au présent bulletin.

Dans le précédent bulletin, nous avons ouvert les pages du bulletin à Agathe Thuillier, qui vous a présenté l'association Sembius, récemment créée à Limogne. L'association se développe, et vient de mettre en place un réseau de producteurs de proximité. Agathe vous en dit plus ci-dessous, car ce réseau est accessible à tous et peut vous intéresser.

Association Sembius : pour le relais producteurs, c'est parti !



Chers tous,

Pour faire suite à mon précédent article vous présentant notre nouvelle association du secteur, je vous annonce que le **relais producteurs** est ouvert. La 1ère commande a été passée le lundi 31 mai et livrée à Limogne-en-Quercy le mercredi 02 juin pour le plus grand plaisir de nos papilles. Nous proposons des produits BIO d'origine paysanne et locale : miel, pain, farine, fromages et yaourts de chèvre, de vache et de brebis, œufs et fruits et légumes. Le but de ce relais est de relocaliser notre consommation,

d'encourager le maintien voire l'installation de fermiers dans notre secteur, de consommer de manière plus responsable et respectueuse de l'environnement, d'avoir des produits frais en milieu de semaine, tout en recherchant le meilleur rapport qualité-prix pour un accès à ces produits par le plus grand nombre. Si vous voulez d'autres renseignements, passer commande ou nous suggérer des producteurs BIO installés à proximité, labellisés ou non, veuillez nous contacter.



Cueillette des fraises

Par ailleurs, notre **jardin partagé** commence à donner. Un premier repas partagé a été organisé le soir du 14 juillet à Limogne. Si vous cultivez un potager en BIO ou assimilé et que vous souhaitez mutualiser vos surplus éventuels et participer à un prochain repas partagé, n'hésitez pas à nous contacter. Nous serions heureux de vous rencontrer, d'échanger sur nos expériences mutuelles de jardiniers en herbe, de cultiver la mise en commun et l'esprit du collectif dans un cadre convivial. Ces repas sont gratuits et ouverts à tous les adhérents de l'association Sembius – avec ou sans potager (chacun apporte sa contribution en plat ou boisson). Vous pouvez adhérer pour l'occasion (montant libre). Inscription au numéro ci-dessous.

Quelques infos pratiques :

Pour prendre part à nos activités il faut être adhérent à l'association Sembius. L'adhésion est annuelle.

Les commandes au relais producteurs se font du samedi au lundi 18h pour une livraison le mercredi entre 17 et 19h à l'adresse suivante : 7 rue de Lescure à Limogne en Quercy (derrière la maison des associations).

Pour nous contacter : asso.sembius@gmail.com ou **06 67 57 31 07**

Bon été à tous et sans doute à très bientôt.

Agathe Thuillier

Sans doute avez-vous aussi vos pratiques, vos astuces, des gestes simples pour un quotidien plus respectueux de l'environnement, ces pages sont les vôtres. Faites-nous connaître vos idées, afin que nous puissions les partager avec tous. Merci

LES PAGES RECREATIVES



Clin d'œil

Maxime nous fait rentrer dans la petite histoire

GRACE A LOUIS XIV LES ANGLAIS ONT UN HYMNE NATIONAL

Tout commence en janvier 1686, où Louis XIV tombe subitement malade. Il semble qu'il se soit piqué en s'asseyant sur une plume des coussins qui garnissaient son carrosse déclenchant un abcès à l'anus, qu'il aurait fallu immédiatement inciser pour éviter que la blessure ne s'infecte.

Mais les médecins du roi, épouvantés à l'idée de porter la main sur le fondement de la monarchie, optèrent pour des médecines douces, type onguents. Ces méthodes ne donnèrent aucun résultat. Tout cela dura près de 4 mois et les douleurs royales ne cessaient pas.

Brusquement, vers le 15 mai, les chirurgiens, verts de peur, soupçonnèrent l'existence d'une fistule. Ce fut l'affolement général. Finalement, le 1er chirurgien Félix de Tassy (appelé simplement FELIX) décide d'inciser et "invente" un petit couteau spécial, véritable pièce d'orfèvrerie dont la lame était recouverte d'une chape d'argent. Mais il fallut encore 5 mois pour fabriquer ce petit bijou... L'opération eut lieu le 17 novembre - sans anesthésie ! Il faudra encore 2 autres incisions (la plaie ayant du mal à se refermer pour cicatriser) pour qu'enfin à la Noël 1686, on puisse déclarer que le roi était définitivement sorti d'affaire...et mettre fin aux rumeurs qui, à l'étranger, se propageaient disant que Louis XIV était à l'agonie.

Dès l'heureuse issue de l'intervention connue, des prières furent dites dans le royaume et les dames de Saint Cyr (création de Mme de Maintenon devenue épouse morganatique) décidèrent de composer un cantique pour célébrer la guérison du roi. La supérieure, Mme de Brinon (nièce de Mme de Maintenon) écrivit alors quelques vers assez anodins qu'elle donna à mettre en musique à Jean-Baptiste Lully :



*Grand Dieu sauve le roi !
 Longs jours à notre roi !
 Vive le roi.
 A lui victoire, Bonheur et gloire !
 Qu'il ait un règne heureux et l'appui des cieus !*

Les demoiselles de Saint Cyr prirent l'habitude de chanter ce petit cantique de circonstance chaque fois que le roi venait visiter leur école.

C'est ainsi qu'un jour de 1714, le compositeur Georg Friedrich Haendel, de passage à Versailles, entendit ce cantique qu'il trouva si beau qu'il en nota aussitôt les paroles et la musique. Après quoi, il se rendit à Londres où il demanda à un clergyman nommé Carrey de lui traduire le petit couplet de Mme de Brinon. Le brave prêtre s'exécuta sur le champ et écrivit ces paroles qui allaient faire le tour du monde : God save our gracious King, Long life our noble King, God save the King ! Send him victorious Happy and glorious. Long to reign over us, God save the King !

Haendel remercia et alla immédiatement à la cour où il offrit au roi - comme étant son œuvre - le cantique des demoiselles de Saint Cyr. Très flatté, George 1er félicita le compositeur et déclara que, dorénavant, le "God save the King" serait exécuté lors des cérémonies officielles.

Et c'est ainsi que cet hymne, qui nous paraît profondément britannique, est né de la collaboration : - d'une Française (Mme de Brinon), - d'un Italien (Jean-Baptiste Lully - ou Lulli -) naturalisé français, - d'un Anglais (Carrey), - d'un Allemand (Georg Friedrich Händel - ou Haendel -) naturalisé britannique et d'une pique du roi Louis XIV.

Un hymne européen, en fait ! Si Louis XIV ne s'était pas mis, par mégarde, une plume dans le « derrière », quel serait aujourd'hui l'hymne britannique ?... Pourrez-vous désormais écouter "God save the Queen" sans penser à cette petite plume ?...



Les tapas de Sophie à partager entre amis

Tartines au thon

Ingrédients : pain de votre choix, 1 oignon rouge de préférence, une poignée de feuilles de coriandre, un St Moret (ou similaire), une boîte de thon au naturel, 1 cs d'huile d'olive, sel, poivre.

Hachez les oignons, ciselez la coriandre, émiettez le thon, mélangez avec les autres ingrédients.

Tartines à la betterave

Ingrédients : crackers ou autres support de votre choix, une betterave, du fromage blanc, de la ciboulette, un petit morceau de citron confit ou de l'écorce de citron râpée, sel poivre.

Mixez la betterave, le fromage blanc, le citron, salez, poivrez et ajoutez la ciboulette ciselée.

Crème d'avocat (à préparer à la dernière minute)

Ingrédients : 1 gros avocat, le jus d'un petit citron, 50 g de feta, 1 grosse tomate, 15 cl de crème fraîche, poivre, tabasco.

Mixez l'avocat avec la crème. Ajoutez le jus de citron, la feta et la tomate en petits dés, le tabasco et le poivre. A servir en petites verrines ou sur des tartines selon la texture.



Vos pages de jeux

Les solutions des jeux du numéro 30

1/ Le coin des juniors :

Charade n° 1 : chocolat ; Charade n° 2 : chocolaté

2/ Tableau des anciens métiers :

1 – b / 2 – d / 3 – k / 4 – g / 5 – j / 6 – a / 7 – i / 8 – f / 9 – h / 10 – c / 11 – e

3/ Le Quiz « people » : Fille ou fils de...

A : Lambert Wilson – B : Julie Depardieu – C : Joe Dassin

Réponses au concours de printemps :

Numéros des photos	Emplacement
1	Girouette - Maison de Andreas Schiechel - route de la Capelette
2	Margelle ronde - place de l'Eglise
3	Serrure du four à pain - route de la Capelette
4	Chaussure - arbre du lac Audry
5	Mécanisme de l'ancienne horloge - entrée de l'Eglise
6	Poutre du Travail – place Louis Malle
7	Puits - route du Barry
8	Linteau de la bibliothèque municipale - face place Louis Malle
9	Toiture du Travail – face place Louis malle
10	Boîte à lettres - Maison de Andreas Schiechel - route de la Capelette

Un peu de déception de notre côté, pour les réponses peu nombreuses à ce concours car seuls deux bulletins ont été retournés. Mais bravo aux gagnants – Baptiste et Héloïse Rames et Claude Capelle – à qui nous remettrons prochainement un bon de 30 € à utiliser dans un commerce de Limogne.

Aidez-nous à mieux répondre à vos envies de vous distraire en nous suggérant de nouvelles pistes de jeux pour le bulletin.

Les jeux du numéro 31

1/ Le coin des juniors proposé par Martine :

VIVE LES VACANCES !



6 mots ont été découpés en 3 morceaux.

Remets les morceaux dans l'ordre et tu trouveras tout ce qu'on adore faire en été.

Attention, un intrus s'est glissé parmi ces mots. Trouve-le !

ORA	TAT	IGNA	PROM	DE	BA
ES	DE	NGE	CAL	ENA	ADE
NA	ESC	ADE	ION	APA	DE

1 B _ _ _ _ _	4 E _ _ _ _ _	INTRUS :
2 E _ _ _ _ _	5 N _ _ _ _ _	
3 O _ _ _ _ _	6 P _ _ _ _ _	

2/ Petite partie de cache-cache : mais où sont cachés les objets dans le tableau ?



3/ Ces trois rébus cachent des titres de films dont le dernier mot est une couleur. Vous avez deux missions : découvrir le rébus et faire appel à votre mémoire pour trouver la couleur en fin de titre. Bonne enquête !

Rébus 1



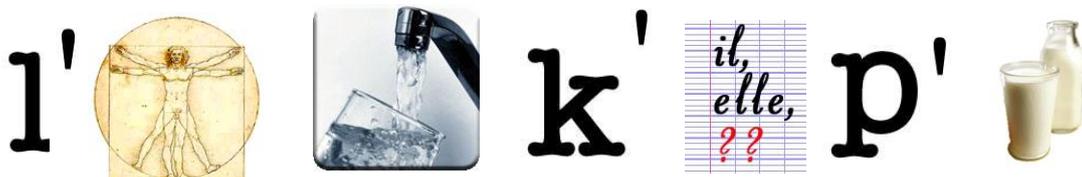
COULEUR ?

Rébus 2



COULEUR ?

Rébus 3



COULEUR ?

EXPOSITION DES TALENTS DE LUGAGNAC



Mais eux aussi ont du talent, celui de régaler nos papilles





Sans oublier ceux qui déballent au petit matin moult trésors et curiosités, pour le plaisir des flâneurs et des chineurs



Le Comité de Rédaction de l'Echo des Cazelles, bulletin de liaison de la Mairie de Lugagnac, remercie toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro.